

20 mars 2006 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, adressé à M. Jan Eliasson, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le nouveau Conseil des droits de l'homme, le 20 mars 2006.

Monsieur le Président,

L'action des Nations Unies en faveur des droits de l'homme est irremplaçable. La France s'est engagée dès le départ en faveur d'une réforme à même de renforcer la légitimité et la crédibilité du système international en ce domaine. L'adoption, le 15 mars, de la résolution instituant le Conseil des droits de l'homme constitue à cet égard une avancée majeure. Je salue le rôle déterminant que vous avez joué dans ce grand succès, avec vos co-présidents MM. KUMALO et ARIAS.

Plus permanent que la Commission, le Conseil jouera pleinement son rôle d'alerte et permettra un suivi continu de la situation des droits de l'homme dans le monde. Doté d'un statut rehaussé, de modalités de sélection des Etats membres plus exigeantes, il bénéficiera d'une légitimité et d'une autorité renouvelées.

Héritier de la Commission des droits de l'homme, il en conserve certaines caractéristiques historiques auxquelles la France est particulièrement attachée : le droit de parole des ONG pour dénoncer les crimes et demander à la communauté internationale d'assumer ses responsabilités et les mécanismes d'enquête multilatéraux. Je souhaite que le fonctionnement du nouveau Conseil renforce encore ces acquis.

L'engagement des États reste naturellement la condition indispensable du succès de l'action des Nations Unies en faveur de la défense des droits de l'homme. Dans ce nouveau contexte, la France entend rester à la pointe du combat au sein des Nations Unies pour assurer en toutes circonstances le respect de la dignité humaine, la primauté du droit sur la raison d'État, la justice pour les victimes et la lutte contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme, sans laisser les préoccupations sécuritaires nous détourner de ces objectifs.

Nous continuerons notamment à oeuvrer pour l'abolition de la peine de mort, la prohibition de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants. Nous continuerons également à porter la Convention contre les disparitions forcées, en mémoire des personnes disparues dans la tourmente des conflits et des dictatures, en témoignage de solidarité envers leurs proches, et pour la protection de tous les défenseurs des droits de l'homme, trop souvent menacés, aujourd'hui encore, par l'arbitraire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement vôtre